

## Bataille pour la distribution de l'eau à CÔte d'Ivoire suite

Dossier de la rÔdaction de H2o  
December 2018

Fin octobre, l'État a attribuÔ ce contrat important au groupe franÔais Suez. La SDE, la SÔnÔgalaise des Eaux, qui gÔre la distribution depuis 1996, a alors dÔposÔ un recours qui a ÔtÔ rejetÔ par le ministÔre de l'Hydraulique. Nouvelle Ôtape : la SDE a contestÔ le contrat auprÔs de l'Agence de rÔgulation des marchÔs publics qui a acceptÔ d'Ôtudier cette requÔte. Pour le ministÔre de l'Hydraulique, la procÔdure d'appel d'offres a ÔtÔ transparente, pour la direction de la SDE, les rÔgles du jeu n'ont pas ÔtÔ respectÔes. L'argumentaire de l'opÔrateur historique, dÔtaillÔ dans une note interne consultable par RFI, est simple : sur les trois finalistes sÔlectionnÔes, Suez, Veolia et la SDE, l'État aurait dÔ choisir l'opÔrateur proposant les meilleurs tarifs. Normalement confidentiels, les prix proposÔs ont ÔtÔ divulguÔs en mai dernier par le ministre de l'Hydraulique lors d'une Ômission de tÔlÔvision. Mansour Faye a alors indiquÔ que l'offre de la SDE Ôtait la meilleure, 286,9 francs CFA par mÔtre cube contre 298,5 francs CFA pour Suez. La SÔnÔgalaise des Eaux affirme que cet Ôcart va entraÔner sur 15 ans une perte de 50 milliards de francs CFA pour l'État. L'Agence de rÔgulation des marchÔs publics devra donc se pencher sur cette question du coÔt, mais aussi, affirme la SDE, sur un possible monopole qu'aurait le groupe Suez qui gÔre dÔjÔ la principale station de pompage et de traitement de l'eau du pays. Une fois qu'elle aura rÔuni tous les documents liÔs au contrat, l'Agence de rÔgulation des marchÔs publics aura 7 jours pour trancher.

Radio France Internationale - Ô AllAfrica Ô Ô